

“ C’est bon de savoir
qu’ils ne manqueront de rien... ”



Solution **AMALIA PLUS** Garantie Décès

Jusqu'à 200 000 € pour assurer l'avenir
de vos proches

2 bonnes raisons d'adhérer à une garantie décès

1 Le décès : une charge financière très lourde pour ses proches.

- ▶ S'il vous arrivait quelque chose, **avez-vous pensé aux difficultés financières que rencontrerait votre famille ?** Ceux que vous aimez pourraient-ils bénéficier du même niveau de vie ? Comment continuer à financer les études des enfants ? Comment faire face au paiement des charges ?

2 Des aides légales très insuffisantes.

- ▶ En cas de décès, votre régime obligatoire de protection sociale ne verse qu'un capital minime à votre famille.



Nathalie, 42 ans, 3 enfants

Mon mari est décédé à la suite d'une longue maladie. Il avait 40 ans et était agent de maîtrise. Comme il percevait un salaire mensuel de 1 950 €, la Sécurité sociale nous a versé 5 850 €. A peine de quoi faire face aux

prochaines échéances de nos emprunts et au financement des études de notre fils aîné. Mais grâce à la Solution AMALIA PLUS à laquelle nous avons adhééré, j'ai pu maintenir le niveau de vie de la famille et éviter des difficultés supplémentaires.

2 excellentes raisons de choisir la Solution AMALIA PLUS

1 Jusqu'à 200 000 € pour assurer l'avenir de vos proches.

- ▶ Un capital garanti que vous aurez choisi entre 20 000 € et 200 000 €.
- ▶ Un capital **transmis aux bénéficiaires de votre choix.**
- ▶ Un capital **exonéré de droits de succession**, selon la législation en vigueur.
- ▶ Un capital doublé, si vous le souhaitez, en cas de décès accidentel.

2 Une garantie réellement accessible

- ▶ Une adhésion possible jusqu'à 80 ans.
- ▶ Des **cotisations très abordables** :

A titre d'exemple, pour garantir un capital de 20 000 € :

Âge à l'adhésion	Montant de la cotisation mensuelle 2009
Moins de 28 ans	1,62 €
30 ans	1,70 €
35 ans	2,24 €
40 ans	3,46 €
45 ans	5,80 €
50 ans	9,10 €
55 ans	13,68 €
60 ans	19,10 €

Harmonie Mutualité est l'une des toutes 1^{ères} mutuelles santé sur le plan national :

- 1,4 million de personnes protégées.
- Accès aux 2 200 services de soins et d'accompagnement mutualistes de la Mutualité Française.
- Plus de 100 agences dans les départements :
 - 06 - Alpes Maritimes
 - 13 - Bouches du Rhône
 - 17 - Charente Maritime
 - 18 - Cher
 - 23 - Creuse
 - 36 - Indre
 - 37 - Indre et Loire
 - 41 - Loir et Cher
 - 44 - Loire Atlantique
 - 49 - Maine et Loire
 - 51 - Marne
 - 59 - Nord
 - 63 - Puy de Dôme
 - 75 - Paris
 - 78 - Yvelines
 - 83 - Var
 - 85 - Vendée
 - 86 - Vienne
 - 87 - Haute Vienne

Et d'autres agences à venir...

**Retrouvez l'agence
Harmonie Mutualité
la plus proche de chez vous sur :**

www.harmonie-mutualite.fr

Amalia Plus est un contrat garanti par Mutalis, union soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité et inscrite au registre national des mutuelles sous le n°442 852 000.

Harmonie Mutualité, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au registre national des mutuelles sous le n° 500 751 789.

Siège social : 143 rue Blomet, 75015 Paris.



PLUS PROCHES, PLUS HUMAINS, PLUS UTILES

